

# Gérer le développement des compétences de vos salariés : la méthode ACRE



## Présentation :

L'entreprise doit s'assurer du maintien et du développement des compétences ses salariés (art. L6111-1 du code du travail). Pour cela, elle a obligation de mettre en œuvre un plan de maintien et développement des compétences au sein de son entreprise. La loi de 2018 impose des changements notoires au gestionnaire de la formation : on ne parle plus de recenser des besoins en formation mais des besoins en compétences. Remplacer le traditionnel plan de formation (PF) par un plan de maintien et de développement des compétences (PMDC) doit être l'occasion pour l'entreprise de faire de cette obligation un levier stratégique de développement et de performance de l'entreprise.

Dans cette formation, nous visiterons les 4 temps de la gestion du développement des compétences via la méthode ACRE afin de vous donner les clefs d'un outil de performance de l'entreprise.

## Objectifs pédagogiques :

- ✓ Comprendre les enjeux de la réforme sur la gestion des compétences
- ✓ Réaliser un bilan des compétences nécessaires au fonctionnement de l'entreprise aujourd'hui et demain
- ✓ Recenser les compétences présentes dans l'entreprise
- ✓ Connaître les outils à disposition pour construire et mettre en œuvre le PMDC
- ✓ Planifier les actions
- ✓ Evaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du PMDC

## Programme :

- **Partie 1 : Analyser les besoins en compétences**
  - Les enjeux socio-économiques pour l'entreprise
  - Besoins en compétences de l'entreprise : logique descendante
  - Besoins en compétences des salariés : logique montante
- **Partie 2 : Concevoir le PDC**
  - Acteurs internes et externes concourant au développement des compétences
  - Dispositifs concourant au développement des compétences
  - Financements des actions concourant au développement des compétences
- **Partie 3 : Réaliser le PDC**
  - Finaliser le plan de développement des compétences
  - Présentation au CSE (obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés)
  - Communiquer auprès des salariés
  - Planifier et déployer les actions
- **Partie 4 : Evaluer le PDC**
  - Définir les indicateurs
  - Construire les tableaux de bords
  - Présenter le bilan à la direction, au CSE
- **Moyens et méthodes pédagogiques** : pédagogie active basée sur un minimum d'apports théoriques et une mise en pratique sous forme d'études de cas, d'analyse documentaire... Des travaux personnalisés inter sessions pourront être mis en œuvre.
- Evaluation de satisfaction à la fin de la formation
- Evaluation des acquis par le formateur (Exercices, QCM...)
- Un certificat de réalisation sera délivré aux stagiaires à l'issue de la formation

## INFOS PRATIQUES

### Durée :

3 jours en présentiel  
6 demi-journées en distanciel  
synchrones

### Horaire :

09h00 - 17h30

### Public :

Toute personne impliquée dans l'élaboration / la gestion du PMDC

**Pré requis** : Aucun

Personnes en situation de handicap : contactez Murielle Guilbert - Réfèrent Handicap

### Handicap



**Formateur** :  
Murielle GUILBERT  
Ingénieure Formation

**Référence** :  
FTF0012 - V2023 (maj 092022)

## CONTACT

Formation intra  
Devis sur demande / calendrier  
sur mesure

**Votre contact** :  
Murielle GUILBERT  
06 46 52 49 67

[murielle.guilbert@mg-andragogie.fr](mailto:murielle.guilbert@mg-andragogie.fr)

Enregistré sous le numéro 32591013559. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état  
Organisme certifié qualifié pour les actions de formations et l'accompagnement à la VAE sous le n° ATA.5252021

  
Andragogie

[www.mg-andragogie.fr](http://www.mg-andragogie.fr)